

| Nombre de Membres   |           |   |
|---------------------|-----------|---|
| Membres en exercice | Présents  | Votants                                   |
| <b>27</b>           | <b>23</b> | <b>23</b><br><b>+ 1</b><br><b>pouvoir</b> |

Date de convocation  
**10 janvier 2019**

Date d'affichage du compte rendu  
**10 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BESSON Thierry, BIAUX Alain, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, DETERM Dominique, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, HAMEREL Catherine, HAQUELLE Jean-Pierre, KESTLER Gérard, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MILLOT Bernadette, MOURUGANE Siva, PEROT Jean-Claude, ROULIN Jean, SMITH William, SOISSON Didier, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.**

Absents : **DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GIROD Noémie, PERNET Colette.**

Représentés : **DAHMANI Amelle par KESTLER Gérard.**

**Monsieur CALLIOT Daniel** a été nommé secrétaire.

Objet : **RECRUTEMENT CONTRAT EMPLOI COMPÉTENCES**

N° de délibération : **2019\_01\_16\_05**

Rapporteur : **Mme DETERM**

Un adjoint technique affecté aux services périscolaires fera valoir sa retraite à compter du 1<sup>ER</sup> février 2019.

Il est nécessaire de pourvoir au remplacement de cet agent dont les missions sont les suivantes :

- Transports scolaires
- Restauration scolaire
- Entretien des classes et des salles

Les contrats aidés ont été transformés en parcours emploi compétences qui repose sur le triptyque emploi-formation-compétence.

Ce contrat permet de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre choix s'oriente vers le recrutement d'une personne qualifiée (BAFA ou équivalent) dans le cadre d'un contrat emploi compétences compte tenu de l'aide que l'Etat apporte à l'employeur qui concourrait à maîtriser nos dépenses de charges de personnel.

Par ailleurs, l'agent recruté serait assuré d'une pérennisation du poste sur 12 mois et d'un lissage de sa rémunération.

L'aide à l'employeur s'élève à ce jour entre 40% et 50% du salaire de base soit :

- 40% du salaire de base soit 347.72 € sur 869.30 € sur la base d'un contrat de 20 heures hebdomadaires.
- 50 % du salaire de base soit 434.65 € sur 869.30 € sur la base d'un contrat de 20 heures hebdomadaires.

Il vous est proposé de :

Créer un poste sur la base d'un contrat emploi compétences de 20 heures hebdomadaires à compter du 21 janvier 2019.

D'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente à ce poste pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 24 mois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'avis favorable de la commission des finances du 08 janvier 2019,  
**Où l'exposé qui précède**

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention afférente à ce poste pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 24 mois.

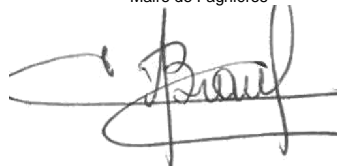
**Résultat du vote :**

| <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| 22          | 2             | 0                 | 0                      |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



**ALAIN BIAUX**

Ce document a été signé électroniquement..  
sous sa forme originale le 18/01/2019 à 10:18:51  
Référence : ffe9de4a108a6646f8c0255ce1187747d08b7d1